

Commentaire de la préface

du livre

EL AKHDARI

CHEIKH HABOU SALEY ABOU RAMLAH



Séries d'éludes islamiques



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux



Sommaire

Introduction2
A. La notion de la FOI5
B. Le Repentir8
C. La notion de la Responsabilité et les principes fondamentaux de la vie en société11
c.1 Le rôle de l'individu dans l'organisation de la vie communautaire
c.2 Les étapes à suivre pour interdire le mal17
c.3 L'impact du mensonge, de la médisance (diffamation) et de la calomnie18
D. Les maladies du cœur22
E. L'interdiction de commettre le péché de la chair et tous les actes qui lui sont associés31
F. Les conséquences de la Guerre psychologique dans la dégradation des mœurs33
G. La lutte contre la corruption et toute autre voie par laquelle les biens d'autrui peuvent illégalement disparaître36
H. Arrêt juridique frappant celui qui retarde la prière par rapport à son heure38
I. L'interdiction de tenir compagnie à un pervers41
J. Relation entre gouvernants et gouvernés42
K. Le savoir, ses mérites et la place de ses détenteurs44
M.) Les méfaits des modèles sur les jeunes54
O. La religion appelle à la perfection, à l'amélioration des affaires quotidiennes de l'individu60

Introduction

e livre El-Akhadari est une des œuvres des savants de l'école mâlikite; c'est un livre dont la préface contient le programme éducatif de la première génération des musulmans. Il est riche en matière :

- De Tawhid;
- De la recherche du Savoir;
- Des principes de la vie communautaire ;
- De l'éthique morale en Islam.

Cependant, cette préface est mal enseignée, mal interprétée par les enseignants utilisant la méthode traditionnelle de l'enseignement, raison pour laquelle nous avons jugé utile d'apporter notre modeste contribution à la compréhension de cette préface au contenu noble. Notre travail est un essai qui vise à éclaircir certains termes, ce qui sans doute va permettre aux débutants de comprendre ce texte combien riche en matière de droit islamique et des rapports sociaux.

L'auteur, que **DIEU** le comble de sa clémence, a dit : « Il est au prime abord obligatoire à tout celui qui atteint la nubilité de corriger sa foi ».

Le *majeur* en Islam est celui qui a atteint l'âge de puberté, qu'il soit un garçon ou une fille. Il y a naturellement des signes qui à cet âge distinguent les filles des garçons. Faisant allusion à ces signes **Ibn Djaouzy** a dit : « le jeune garçon atteint l'âge de puberté lorsqu'il éjacule, ou atteint quinze ans, ou l'apparition des poils du pubis. Quant à la jeune fille, elle atteint son âge de puberté lorsqu'elle voit les signes évoqués pour le cas du jeune garçon auxquels vient s'ajouter les menstrues ou la grossesse. »

- Une œuvre *obligation* est tout acte dont l'abandon entraîne une sanction, une correction ou une punition.
- Le terme « corriger sa foi » veut dire améliorer, la maintenir dans un état de perfection.

En résumé il convient à l'adulte de perfectionner sa foi en accomplissant des actes d'obéissance et en abondant les actes de désobéissance.

A. La notion de la FOI

La Foi en langue arabe veut dire « confirmation ou donner raison à quelqu'un », DIEU le Très-Haut a dit : « Tu ne nous donneras pas raison, même si nous sommes véridiques."

A travers ce verset, l'on comprend le sens de la Foi dans le langage courant arabe. Etymologiquement la foi signifie « l'expression verbale (il n'y a de divinité digne d'être adorée qu'Allah), la confirmation de cette expression par le cœur et sa traduction par les actes. Elle augmente suite à des actes d'obéissance et diminue lorsque des œuvres de désobéissance sont accomplis ». Le majeur est appelé à éviter la détérioration de sa foi, sa corruption et sa dégénération ; il doit œuvrer pour qu'elle tende vers la perfection.

✓ « Puis savoir ce qui va lui permettre de connaître comment s'acquitter de l'acte qui lui est obligatoirement prescrit, comme les règles de la prière, de la pureté et du jeûne ». Le musulman, à l'âge de la maturité physionomique, doit chercher le savoir, la connaissance afin de s'acquitter des pratiques religieuses de manière correcte.

En effet toute forme d'adoration accomplie dans l'ignorance n'est pas bénéfique à son auteur, d'où la nécessité d'apprendre et de connaître comment accomplir celle-ci.

L'Islam combat l'analphabétisme et lutte contre l'ignorance ; c'est une religion de la science, de la connaissance. Ibn Moufih a dit :«la connaissance est une adoration qui s'étend sur toute la vie. Le musulman doit alors chercher le savoir pour être guidé dans toutes ses actions ».

L'Imam Ahmed Ibn Hambal a dit « le besoin des humains en science se manifeste avant leur besoin en pain et en eau et ceci parce que l'homme a toujours besoin du savoir, alors qu'il n'a besoin de pain et d'eau qu'une ou deux fois dans la journée » ; raison pour

laquelle cette grande figure du monde musulman a encore dit « rien n'équivaut au savoir ».

« Il lui est aussi prescrit de respecter les lois de DIEU ». C'est-à-dire, il doit respecter les obligations et éviter de transgresser ou violer les interdits, en d'autres termes il doit respecter la législation de DIEU pour son profit personnel.

✓ « Il ne doit ni désobéir à son ordre, ni violer son interdit ».

Le musulman doit mener sa vie en conformité avec la réglementation de son Créateur qui lui a déjà tracé la voie à travers laquelle il peut se réaliser. L'homme raisonnable sait d'avance qu'ALLAH n'a ordonné quelque chose pour l'humanité que parce qu'Il sait le bien-fondé que cet ordre implique pour l'être humain, de même, Il n'a interdit quelque chose que parce qu'Il connaît le mal qu'entraîne cet acte pour le genre humain; ce qui explique Sa sagesse et l'étendue de Sa connaissance.

B. Le Repentir

« Il doit demander le pardon auprès de DIEU-Exalté soit-il, avant qu'IL soit en colère contre lui ».

Pour tout musulman, la recherche de la rémission de ses péchés auprès d'ALLAH, son Seigneur, est une obligation et un acte de soumission. C'est aussi la reconnaissance de l'existence de DIEU qui accepte le pardon, et qui est tolérant vis-à-vis des pécheurs, des transgresseurs de Sa loi. En implorant le pardon, le musulman comptabilise ses actes et se rend compte de ses propres défaillances, de ses insuffisances, d'où son retour vers DIEU le Clément par excellence.

Les péchés relèvent de l'effet de l'acte de Satan sur l'individu, ou de la cohabitation avec des personnes plongées dans le fleuve des œuvres blâmables ; d'où le pourquoi du choix du bon compagnon est très sollicité et recommandé.

√ « Les conditions du repentir : regretter l'acte
déjà commis, avoir une ferme intention de ne

plus réitérer l'acte blâmable pour le reste de sa vie, abandonner le péché au moment même où il est entrain de le commettre ».

A ces conditions sus citées, vient s'ajouter une autre qui consiste à remettre les biens d'autrui dont il s'est illégalement approprié ; en fait tout bien mal acquis doit être restitué au propriétaire. La porte du repentir est ouverte, **Dieu** accueille le repentir avant le dernier souffle.

En implorant le pardon auprès d'ALLAH, le serviteur fait un acte de soumission, il se rabaisse devant son Seigneur ; revient à Lui dans un état d'humilité, reconnaissant son forfait, ainsi DIEU, le Tolérant par excellence, l'accepte, lui pardonne et le rend joyeux, heureux après les dures épreuves qu'il a subies. (Cas d'Adam et du Prophète Younous).

« Il ne lui est pas permis de retarder le repentir en disant : « jusqu'à ce que DIEU me guide « car ceci est un signe de perdition, d'égarement et de manque de clairvoyance ».

Tout musulman soucieux de sa vie future souhaite revenir à son **DIEU** sans péchés afin qu'il puisse bénéficier de Sa Clémence, de Sa Miséricorde ; par conséquent, il doit œuvrer pour sa perfection, améliorer ses relations avec son Seigneur, son Créateur.

En envoyant Ses messagers, **DIEU** a montré à l'Humanité la bonne et la mauvaise voie, Il a distingué le vrai d'avec le faux afin que personne n'ait plus d'argument à avancer.

C. La notion de la Responsabilité et les principes fondamentaux de la vie en société.

L'auteur dit: «il lui faut préserver sa langue contre l'utilisation des termes immoraux, de l'acte blâmable, de la mauvaise expression, du faux serment (faux témoignage) ».

La société musulmane est régie par la loi d'ALLAH, elle est une société moralisée par son Créateur, son Seigneur et par Son Prophète (SAW); voilà pourquoi l'individu est appelé au respect des autres, de ses semblables. En instaurant ce principe, l'Islam assure la vie en symbiose dans la société, la fraternité dans son sens le plus large; et pour ce faire, il est interdit au musulman de dire tout ce qui va à l'encontre de la morale musulmane.

DIEU le Très-Haut a dit : « Entraidez-vous mutuellement à travers l'accomplissement du bien et la crainte d'ALLAH. Et ne vous entraidez pas

mutuellement à travers l'accomplissement du péché et l'hostilité... ».

Dans un autre verset DIEU le Puissant a dit : « Il n'y a pas d'intérêt (pour l'Islam) dans la plupart de vos réunions tenues à huis clos, sauf ceux qui ordonnent de faire l'aumône (charité ou Zakat), du bien ou réconcilient des personnes (en mésentente). Celui qui accomplit une telle action pour DIEU, Nous aurons à le récompenser par une énorme rétribution ».

Ces deux versets nous apprennent le sens de la vie en communauté et nous mettent en garde contre tout acte qui perturbe l'ordre social voulu par ALLAH. Il ressort donc de ces textes que l'Islam vise la sécurité au sens le plus large de l'individu. Cette religion protège les personnes, leurs biens, l'honneur, instaure l'homme dans ses droits et lui définit ses devoirs vis-àvis de sa société; car il est appelé à apporter sa contribution pour le maintien de la sécurité, de la paix. Toute action qui entraîne la vulgarisation et l'expansion du bien est un acte de foi en Islam.

« Il doit préserver sa langue afin d'éviter de réprimander le musulman, de le vexer, l'injurier, lui faire peur sans raison valable ».

L'être humain est une noble créature ; **DIEU** le Tout-Puissant a dit : « **Nous avons certes honoré la descendance d'Adam** ».

Dans d'autres versets DIEU a dit : « quant à celui qui pose la question (qui demande), ne le repousse pas de manière humiliante ».

« En vérité Nous avons créé l'homme dans la forme la plus élégante ».

A la lumière de ces versets qui représentent une poignée de principes de la vie en communauté instaurés par **DIEU**, notre Créateur, notre Seigneur, le musulman averti doit se soumettre, respecter ces principes qui lui assurent la protection de son honneur et déterminent le degré de sa foi en son Seigneur. La violation de ces normes n'est qu'une matérialisation du manque de respect qu'il affiche à l'égard de la législation divine; c'est aussi un exposé des méfaits de

sa langue qu'il est incapable de contrôler et de maîtriser.

Mon frère musulman, tu es responsable de tes actes, tes organes ne constituent qu'une sorte de dépôt, de confiance que **DIEU** a placé en toi; alors n'abuse pas la confiance de ton Seigneur qui t'a créé à partir du néant. Tu dois éviter de vexer, de frustrer et de paniquer les autres sans aucune raison valable; car tu as été créé à partir du sperme, matière qui a également été utilisée pour créer tes semblables. Pourquoi tu te montres hautain, vaniteux orgueilleux et trompé par Satan qui te traîne dans son chemin?

✓ « Il ne doit pas regarder l'illégal, fixer son regard sur un musulman de manière méprisable sauf si celui-ci est un pervers ; dans ce cas-ci, il doit alors le mettre en quarantaine. Il doit préserver l'ensemble de ses organes contre la violation de la loi dans la mesure du possible ». A l'image de la langue, l'œil est un organe qui assure une fonction déterminée et définie dans l'organisme. Il est en effet créé pour distinguer les couleurs par exemple et sert à observer un objet, à son identification en vue de dégager un jugement. Il joue par conséquent un rôle prépondérant dans le domaine de l'appréciation des aspects apparents. Son usage pour atteindre d'autres objectifs non conformes à la législation est un péché ; DIEU le Très-Haut a dit : « En vérité l'ouïe, la vue et les cœurs, vous ferez le compte rendu de leur usage auprès d'ALLAH »

Qu'**ALLAH** nous donne la force et le courage de maintenir chaque organe dans sa sphère de fonctionnement et d'activités. Amin.

✓ « Il doit aimer (tisser des liens d'amitié) à cause de DIEU et haïr pour cette même cause. Il doit accepter l'autre à cause de DIEU et lui manifester sa colère à cause de DIEU ».

En Islam, les relations humaines sont étroitement liées aux rapports avec Seigneur parce qu'ils sont le reflet de la loi en lui ; ainsi un individu est aimé dans une société relativement au respect qu'il affiche à la réglementation islamique. Nous jugeons chacun conformément à son attachement à la religion ; tel est notre principe, notre méthode d'approche et d'appréciation des hommes.

c.1 Le rôle de l'individu dans l'organisation de la vie communautaire

L'auteur dit : « Il doit ordonner le bien et interdire le blâmable ».

La fonction d'ordonner le recommandable et d'interdire le blâmable est une noble tâche en Islam ; qui exige :

- la connaissance de ce qu'on appelle le recommandable;
- la connaissance du blâmable en jurisprudence ;
- -être musulman et jouir d'une bonne moralité.

c.2 Les étapes à suivre pour interdire le mal

- 1) Le mal peut être interdit par la main, c'est-à-dire avoir le pouvoir, la capacité d'exercer le pouvoir de l'interdire, autrement dit, faire usage de la force pour l'instauration et le respect de la loi divine.
- 2) Par la langue; cette fonction peut être assurée à travers la diffusion de l'Islam, des sermons, des conseils selon la possibilité offerte aux savants.
- 3) Par le cœur, cette étape est la dernière des étapes et représente le plus bas niveau de la foi ; car elle consiste à manifester son mécontentement dans le cœur de manière ferme et honnête.

<u>Remarque :</u>

Ces trois étapes s'appliquent dans le strict respect de la règle de bienséance du système de prêche et de la conservation des acquis qui tiennent compte du niveau d'instruction du milieu et de la diffusion de la religion.

Dans l'ensemble, l'Islam a besoin de la **science**, de la **connaissance** et de **l'autorité** pour maintenir la sécurité, la paix, l'ordre public et garantir le respect des droits des individus et des principes de la vie communautaire.

Dans un verset **DIEU** le Tout-Puissant a dit : « **qu'il y ait** parmi vous ceux qui diffusent (répandent) le bien, ordonnent le recommandable et interdisent le mal (blâmable)... ».

DIEU clarifie la mission qu'IL a assignée, attribuée à cette communauté qui normalement doit répondre à l'appel de son Seigneur par des actes de foi, d'obéissance ; de plus ce verset nous donne l'idée de l'organisation du pouvoir, de l'autorité et définit la mission de celle-ci.

c.3 L'impact du mensonge, de la médisance (diffamation) et de la calomnie L'auteur dit : « Il ne lui est pas permis de mentir, de diffamer et de calomnier... ».

Définition des termes :

- Le mensonge est le fait de rapporter un récit sous une forme déformée, défigurée.
- La médisance est le fait de dévoiler le secret de l'autre.
- La calomnie est le fait de rapporter les propos de ton prochain à un autre dans le but de semer la mésentente entre eux.

En général, ces trois actes blâmables émanent des personnes qui ignorent la Grandeur de **DIEU**, méconnaissent la réglementation de la vie sociale. Le grand savant ladine Ibn Abdou-Salam-Assoulami a dit: «la méconnaissance des règles engendre des péchés».

DIEU a révélé des versets pour mobiliser l'Humanité contre les méfaits de la diffamation, de la calomnie ; « **Malheur à tout calomniateur** ».

«Et n'obéis à aucun grand jureur, méprisable, grand diffamateur, grand calomniateur de médisance, grand empêcheur de l'expansion du bien, transgresseur de la loi, grand commentateur de péchés... ».

La diffamation et la calomnie sont des actes qui mettent en péril la société, la détruisent en alimentant des foyers de tensions, des querelles et la dislocation des liens de parenté ; c'est d'ailleurs pour cette raison que **DIEU** a qualifié leur auteur de pervers (violateur des lois).

Dans le chapitre les Chambres, **Dieu** a comparé la diffamation à la consommation de la viande d'un cadavre.

Le mensonge est aujourd'hui un moyen par lequel beaucoup d'individus vivent ; ils mènent leur vie sans peine, plongés dans un océan de mensonges oubliant qu'ALLAH existe, les observe et comptabilise toutes leurs actions.

« Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du chemin d'ALLAH; car ils ne suivent que la conjecture et ne font que fabriquer des mensonges... ». Sourate Les Bestiaux.

Le grand sociologue musulman Ibn El-Quayoum pense qu'un menteur ne peut pas être responsable pour la simple raison que ce dernier peut toujours tromper ses administrés.

Pour remédier à ces maux, les savants doivent mener toute une série de sensibilisation, de prêches et de conseils ; bref il faut entreprendre une réforme sociale par la formation et l'éducation de la société.

D. Les maladies du cœur.

Le cœur est un organe prépondérant dans le fonctionnement de l'organisme, il assure la circulation du sang dans le corps ; de la même façon il est choisi pour être le moteur de tout acte d'obéissance ou de désobéissance. C'est dans le même sens qu'Ibn Rajab a dit : «la foi en **DIEU** -Exalté soit-IL- et en Son Messager (SAW) est une œuvre du cœur, de la langue puis après cela, vient celle des autres organes ».

L'auteur dit : il lui est interdit l'arrogance, la vantardise, la duplicité (hypocrisie), la réputation et la convoitise... ».

L'orgueil est le premier acte par lequel **DIEU** a été désobéi ; en effet lorsque le Tout-Puissant a créé Adam, IL a demandé aux Anges de se prosterner à lui, tous ont exécuté Son ordre sauf Satan qui dit :« Tu l'as créé à partir de l'argile et Tu m'as créé à partir du feu ». Il se croyait meilleur à Adam, le dépassant auprès de **DIEU**.

• L'orgueil

Est le fait de se sentir meilleur ou supérieur à autrui tout en le marginalisant. L'arrogance (ou l'orgueil) a des causes, entre autres la vantardise, et sa source même est le sentiment de supériorité qui anime son auteur. Elle est aussi décomposée en des parties :

- 1°) Refuser d'obéir à **DIEU**-Exalté soit-IL
- 2°) Refuser d'obéir à Son Messager (SAW)
- 3°) Manifester le sentiment de supériorité sur les serviteurs.

Le remède à cette maladie est la modestie, la simplicité et connaître que le père de l'Humanité a été créé à partir de l'argile et les autres créatures à partir du sperme. En réfléchissant qu'il est issu du néant l'homme peut se corriger, se rabaisser et se classer ou se reclasser parmi les autres qu'il dénigrait auparavant.

La vantardise

Izdine bin Abdou-Salam-Assoulami dit: «sache que la vantardise a pour cause la recherche de la grandeur (de la suprématie, de l'hégémonie) et de

l'augmentation de ce qu'il détient comme le savoir, le travail et les biens selon sa prétention ». Elle peut conduire aux prémisses et aux causes de l'orgueil qui consistent à croire que le serviteur a une place d'honneur auprès d'ALLAH, qu'il la mérite et s'attend à une rétribution, confiant sans aucune crainte de la part d'ALLAH le Très-Haut, ni espérant le pardon associé à la peur, de manière orgueilleuse.

Cette maladie est traitée de la même manière que la première.

• La duplicité ou l'hypocrisie.

L'hypocrisie est le fait d'attirer les personnes à travers l'obéissance d'**ALLAH** le Très-Haut et aussi à travers son adoration. Elle est décomposée en deux parties :

1°) qu'il vise à travers cette adoration l'attrait des personnes en exclusivité.

Ibn Rajab a qualifié cette action d'action caduque en disant : « aucun musulman ne doute de l'invalidité de cette action parce que son auteur mérite d'être repoussé par **DIEU** et encourt la peine ».

2°) qu'il vise à travers son action l'obéissance des êtres Humains et en même temps celle de leur Seigneur.

<u>Trois causes engendrent l'hypocrisie :</u>

- a) Recherche de la grandeur et du gigantisme ;
- b) le désir d'obtenir ce que détiennent les autres;
- c) échapper au mal.

L'hypocrisie engendre de mauvais comportements :

- L'envie acharné du pouvoir
- L'envie de faire exposition de son savoir et de son travail
- S'exposer religieusement et à travers cette vie ici-bas
- L'envie de la suprématie
- L'envie d'amasser les bien et autres.

Seul le retour à la raison, à cause de **DIEU** peut guérir cette maladie qui menace la sécurité de la communauté musulmane depuis l'après Badr.

• La réputation.

En général, la réputation apparaît à la fin de l'acte parce que son auteur expose ses acquis aux autres ; il fait étalage quelques-unes de ses œuvres à son auditoire visant à attirer les louanges de celui- ci. Il est malheureusement récompensé par son exposition et sa publicité.

• La jalousie ou la convoitise.

La jalousie a été la cause première par laquelle l'Humanité a connu le premier meurtre ; c'est une des sources des grands péchés.

La jalousie consiste à souhaiter la disparition du bienfait d'autrui ; en agissant ainsi, le jaloux ignore la Sagesse d'**ALLAH** et l'étendue de Son savoir.

Selon Izdine bin Abdou-Salam, la jalousie est interdite à l'unanimité des savants si nous maintenons la définition suscitée.

En général la jalousie éclate dans une œuvre qui fait intervenir des partenaires ou qui demande de la cohabitation.

Les méfaits de la jalousie

La jalousie produit des effets néfastes dans la société puisqu'elle conduit à la détestation des relations humaines dans son ensemble, elle nourrit la haine qui peut conduire à des pertes de vies humaines. Elle peut de surcroît amener au refus de la vérité et peut entraîner des blessures verbales ou physiques sur l'envié.

Izdine a dit : « Il n'y a de jalousie en réalité que lorsque l'envieux, le jaloux vise à faire du mal à l'envié ».

Les jaloux, craignez **DIEU** et abandonnez cette pratique juive qui abîme la société musulmane et la ravage à l'image d'un feu de brousse qui ne laisse rien sur son passage!

Remarque:

Tout observateur averti et attentif peut accepter avec nous que les conflits armés qui ont détruit des cités entières résultaient des maladies du cœur et des méfaits de la rancune. «IL lui est interdit la haine, de se nourrir du sentiment de supériorité, de se croire meilleur par rapport à autrui (mieux placé que lui), la calomnie et la médisance, le jeu de hasard (sous toutes ses formes), la moquerie ».

La communauté musulmane est régie par le sentiment de fraternité, d'appartenance à une seule famille dont les membres se partagent la joie des uns et des autres, et compatissent aux maux des uns et des autres. Ils sont liés par un accord que **DIEU**, leur Créateur a signé pour leur bonheur et leur bien-être.

« Les fidèles ne sont que des frères entre eux...».

Ils doivent réellement mener leur vie à la lumière de ce texte coranique qui les guide et définit le caractère et le genre de relation qui existe entre eux.

DIEU le Très-Haut a dit : « Entraidez-vous mutuellement à travers la piété et la crainte d'ALLAH, et ne vous entraidez pas mutuellement à travers le péché et l'animosité (hostilité) ».

En commentant ce verset, Ibn Quayoum a dit: « ce verset englobe l'ensemble des intérêts (avantages) des serviteurs dans leur vie ici-bas et dans l'autre monde, en ce qui concerne les rapports qui les lient les uns aux autres et leur relations entre eux et leur Seigneur, et ceci parce qu'aucun serviteur ne peut se retirer de ces deux situations et de ces obligations: obligation qui le lie à son Seigneur et une autre qui le rattache à son prochain...».

Un poète arabe a dit : « Crains **DIEU**, car quiconque Le craint ne vit pas en solitude ».

Nous devons observer les réglementations sociales et les normes qui régissent les rapports sociaux, la vie en communauté parce qu'elles sont établies par notre Créateur, notre Seigneur qui connaît mieux quiconque nos réels besoins et le pourquoi de notre existence même.

DIEU, Exalté il, a dit : " les Humains, Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle et Nous vous avons répartis en peuples et tribus pour que vous vous

connaissiez mutuellement. Et le meilleur d'entre vous auprès d'**ALLAH** est celui qui Le craint. **DIEU** est certes Omniscient, bien informé ».

E. L'interdiction de commettre le péché de la chair et tous les actes qui lui sont associés.

L'auteur dit : « Il lui est interdit de commettre la fornication, de regarder une femme qui lui étrangère et de jouir de sa parole... ».

DIEU le Très-Haut a dit : « **le fornicateur et la** fornicatrice fouettez-les chacun 100 fouets... ».

Dans un autre verset **DIEU** dit : « le fornicateur ne marie qu'une fornicatrice ou une infidèle, et la fornicatrice ne marie qu'un fornicateur ou un mécréant, et il est interdit aux croyants d'entreprendre ce genre de contrat ».

Le Prophète (SAW) a dit : « Le fornicateur perd sa foi au moment où il commet l'acte du péché de la chair ». En commentant ce Hadith, Abdou-Rahamane AS-SA`DI a dit :«s'il n'est donc pas un mécréant ne méritant d'aucune manière le titre d'éloge, qui est la foi dans son sens large».

Le regard est un acte captif, qui attire et permet à sa source de juger, de raisonner, d'identifier et enfin de conclure. C'est une action qui engendre une réflexion qui peut aboutir à une décision.

Quant à l'écoute, elle donne aussi une idée, mûrit la pensée et réveille l'instinct à l'image du regard. La loi musulmane rejette toute voie qui conduit à une action indécente selon le principe : « toute source qui génère un acte répugnant est repoussée et détestable. »

L'Islam appelle à l'instauration d'une société pure et purifiée de toute souillure ; **DIEU** le Tout-Puissant a dit : « **DIEU** aime réellement ceux qui se purifient ».

Dans un Hadith, le Prophète (SAW) a dit :« Seigneur fais-moi place parmi ceux qui demandent le pardon et les purifiés ».

F. Les conséquences de la Guerre psychologique dans la dégradation des mœurs.

Aujourd'hui, les ennemis de l'Islam ont trouvé d'autres moyens efficaces pour combattre le système de la noblesse des caractères établi dans les milieux musulmans. Deux facteurs ont contribué à l'expansion des attentats graves à la pudeur dans nos milieux.

1°) Facteur interne: La marginalisation de l'éducation religieuse, le désintéressement des parents vis-à-vis même de l'école et leur fuite de responsabilité. L'enfant va à l'école coranique pour la forme, aucun but n'est fixé pour sa formation. Il sort de la maison et revient de l'école sans subir aucun contrôle. Et pourtant c'est une confiance, une sorte de dépôt que DIEU a placé dans les mains de ces parents qui sont les premiers responsables dans l'éducation de leurs enfants, il leur faut soutenir et encourager le maître dans sa noble tâche d'éducateur. Malheureusement cette collaboration manque, pire certains détruisent l'œuvre du maître qui devient désarmé. Certaines

familles sont transformées en des centres de délinquance où les enfants passent le plus clair de leur temps à visionner des films qui les exposent à une série de tentations et d'épreuves.

D'autre part, l'enfant tisse ses relations avec des enfants dans la rue, ni le père ni la mère, personne ne s'engage à contrôler ce genre de relations incertaines.

2°) Facteur externe: Les mass média des pays occidentaux ont un but, une culture (pensée) à véhiculer, nous jouons le rôle du receveur (consommateur) qui reçoit une matière (un élément) et on attend un résultat fixé que devait être dégagé de cette opération. Les moyens utilisés sont la télévision, la presse écrite, l'internet et bien d'autres moyens qui visent à changer et à transformer la pensée et la culture du musulman. Le monde musulman est dans un sommeil profond et personne n'ose parler de ce fléau qui ronge nos sociétés graduellement.

DIEU le Très-Haut a dit : « Et ceux qui suivent les tentations veulent que vous soyez emportés de

manière profonde ». Dans un autre verset DIEU dit : « ceux qui veulent que la turpitude se répande dans les rangs de ceux qui ont cru ont un châtiment douloureux ».

G. La lutte contre la corruption et toute autre voie par laquelle les biens d'autrui peuvent illégalement disparaître.

DIEU le Très-Haut a dit : « Ne consommez pas vos biens existants entre vous injustement en les offrant aux autorités dans le but d'acquérir une partie des biens des gens en péchant alors que vous le saviez ».

En commentant ce verset Abdou-Rahmane AS-SA`DI a dit: « Ne dépensez pas vos biens et les biens d'autrui qui en fait ne sont que vos propres biens légitimes » ; en d'autres termes il veut dire que normalement le musulman aime et souhaite à son frère ce qu'il souhaite pour lui-même. Il respecte les biens de son frère, de la même manière qu'il respecte ses biens propres, parce que le fait de dépenser les biens d'autrui peut le conduire à son tour à utiliser ses biens lorsqu'il aura l'occasion ou la possibilité de le faire.

C'est dans le même ordre d'idée que l'auteur dit : « il lui est interdit de dépenser les biens de son prochain

sans son consentement, de même il ne doit pas le faire en jouant le rôle d'intercesseur (son rang social) ou en utilisant la religion ».

Cette interdiction concerne tout dépôt ou biens des orphelins ou de toute autre personne.

H. Arrêt juridique frappant celui qui retarde la prière par rapport à son heure.

Retarder la prière sans raison juridique valable est un péché ; elle doit être accomplie à une heure bien déterminée.

La prière est le deuxième fondement (pilier) de la religion musulmane et a été prescrite pendant la période mecquoise de prêche, avant donc l'Hégire. Elle occupe par conséquent une place de choix en Islam au point où Oumar bin Kha tab a dit : « certes celui qui néglige la prière n'a rien de bénéfique à gagner en Islam ».

D'autre part, le Prophète (SAW) a recommandé d'enseigner aux enfants la prière à partir de sept ans, d'où l'importance de cette adoration qui préserve son auteur de la turpitude et l'accomplissement de mauvais actes.

Dans un hadith rapporté par Djarir, d'après Abdoullah bin Chakik, Abou Houreira a dit : « les Compagnons du Prophète (SAW) ne qualifiaient l'abandon d'aucun acte en Islam d'œuvre de mécréance hormis l'abandon de la prière ».

Ibn Abass a dit : « Quiconque meurt et ayant abandonné une prière pendant qu'il était en vie rencontrera **DIEU** dans un état de colère ».

Mes chers frères, la prière est la forme d'adoration qui distingue le musulman du mécréant ; de plus elle confère un cachet de respectabilité au fidèle dans son milieu ; elle demeure aussi le symbole d'unité, de la force de notre communauté.

En confirmant son importance **DIEU** le Très-Haut a dit : « implorez le secours à travers la prière et la patience ».

Ibn Oumar a dit : « Un jour, Oumar était sorti pour se rendre dans son jardin ; à son retour, il remarqua que la prière collective a déjà été célébrée (la prière d'Asr). Il s'exclama alors: Nous appartenons tous à DIEU et c'est vers Lui que nous allons tous retourner! J'ai manqué la prière, ajouta- t-il ; je donne mon jardin aux pauvres comme charité et vous êtes témoins, peut-être ce geste

sera la rémission du péché qu'Oumar vient de commettre ».

La prière est un acte de foi qui soulage, purifie le fidèle, le met en confiance vis-à-vis de lui-même.

I. L'interdiction de tenir compagnie à un pervers.

L'auteur dit : « Il lui est interdit de tenir compagnie à un pervers ou de s'asseoir avec lui sauf en cas de force majeure ».

L'Islam protège l'honneur de l'individu ; pour ce faire, des normes ont été établies afin d'éviter tout soupçon. Le musulman doit choisir avec qui il va vivre ; il lui faut étudier le caractère de son camarade, connaître son attachement à l'Islam pour asseoir ses relations sur une base solide. Le croyant intellectuel doit éviter de vivre avec les ignorants qui ne préservent pas leur langue et ne gardent aucun secret ; cependant il peut les appeler à la raison à travers des méthodes multiples de prêche souples et qui touchent directement leur sensibilité.

J. Relation entre gouvernants et gouvernés.

Naturellement l'être humain craint l'autorité surtout lorsque celle-ci est injuste et totalitaire ; or la règle de base demande une collaboration entre les gouvernants et les gouvernés.

L'auteur dit : « Il ne doit pas provoquer la colère du Créateur en échange de la satisfaction des créatures ».

Le musulman adore **DIEU** seul et unique Législateur, mais quant à la législation des humains, il doit la refouler de son cœur, la rejeter sans nuire aux autres.

DIEU-Exalté soit-IL a dit : « Ils doivent plutôt chercher l'accord d'ALLAH ainsi que celui de Son Messager (SAW) s'ils sont vraiment des croyants ».

Le Prophète (SAW) a dit : « Point d'obéissance à une créature à travers la désobéissance du Créateur ».

Les deux textes nous expliquent qu'IL n'y a dans ce monde que :

 Un DIEU, ALLAH (SWT), Seul et Unique qui mérite d'être adoré Un serviteur dont le rôle, la fonction est l'adoration de son Seigneur.

Le droit moderne est une œuvre, une élaboration des êtres humains qui sont dominés par leurs passions, leurs sentiments et leurs instincts primitifs; de ce fait il ne peut en aucune façon remplacer le droit islamique qui est immuable, applicable à tout moment et en tout lieu.

Les rapports inter-personnes doivent être relatifs aux rapports entre l'individu et son **DIEU**; car la religion n'est pas seulement une affaire individuelle, mais aussi une affaire collective qui touche tous les domaines de la vie dans sa globalité. Les gouvernants ont des droits sur les gouvernés et ces derniers ont également des droits sur les premiers; tous sont égaux devant la loi divine, la loi suprême.

K. Le savoir, ses mérites et la place de ses détenteurs.

L'Islam est une religion qui enseigne l'homme à connaître son Créateur, à respecter ses lois et à apprendre tout ce qui lui est utile et nécessaire dans sa vie. C'est donc une religion de sciences qui demande à l'homme de se former, de s'instruire et de s'éduquer. L'homme est son objet, elle le guide, lui donne les moyens de maintenir ses relations avec **DIEU** ainsi qu'avec ses semblables. La science est sa priorité; en effet **DIEU** le Tout-Puissant a dit : « **Lis** », et ce qui atteste encore son ferme attachement à la science est le verset suivant : « **Par la plume** ».

C'est en fait un message universel que lance l'Islam à travers ces deux versets qui contiennent les moyens d'acquisition, de conservation de la science, les moyens de sa diffusion et de son développement : la lecture et la plume.

Par la lecture, l'homme déchiffre les lettres ; c'est un travail d'esprit, d'intelligence, de découverte et de

recherche. Par la plume, il écrit, copie et transmet la science à son prochain. C'est là-même le véritable combat contre l'analphabétisme et l'ignorance.

L'auteur dit: "Il ne lui est pas permis d'entreprendre un acte sans connaître la règle juridique de DIEU énoncée sur cet acte. Il prend l'avis des savants et imite ceux qui suivent la voie de Mohamed (Prières et saluts de DIEU sur lui) et appellent à son obéissance et à la désobéissance de Satan ».

Il est clair que toute œuvre entreprise sans aucune base scientifique a peu de chance de réussir ou d'être concrétisée. C'est d'ailleurs pour cette raison que DIEU a honoré les savants, IL a fait de Son Livre un livre de sociologie un livre d'histoire, un traité de sciences médicales, un traité de sciences juridiques et économiques, bref une véritable encyclopédie.

- « En vérité, ce Coran oriente vers la voie la plus exacte ». Chapitre "Le Voyage Nocturne."
- La religion musulmane demande donc à l'homme de se servir de la science pour accomplir ses rites religieux

de manière parfaite, de se servir de la science pour son devenir, améliorer ses conditions de vie. L'avènement du Prophète (SAW) est un réveil pour la nation musulmane en général et pour les Arabes en particulier, qui étaient un peuple illettré.

DIEU-Exalté soit-IL-a dit : « C'est Lui qui a envoyé aux illettrés un messager issu d'eux-mêmes, qui leur récite Ses versets". Il s'agit là, de la véritable lutte contre l'analphabétisme et de l'annonce de l'ère de la lumière dans la Péninsule arabique. Le Messager d'ALLAH (SAW) a été envoyé pour sortir l'humanité des ténèbres de l'ignorance, sa mission a donc une vocation éducative et instructive. Dans un hadith authentique le Prophète (SAW) dit : "Ma mission vise à parfaire la noblesse des caractères"; et les bons caractères appellent à l'accomplissement des œuvres manière parfaite et sûre, d'où l'obligation de d'apprendre la science, de connaître les règles et les formules qui s'appliquent à tout acte de foi. La religion musulmane est une science parce qu'elle est basée sur des **preuves**, des **raisonnements** et des d**éductions** et le premier verset révélé confirme à l'humanité toute entière son caractère scientifique. En effet, **DIEU**-Exalté soit-IL! -a dit « **Lis au nom de ton Seigneur qui a créé** ».

En commentant ce verset, Cheikh Abdou-Rahmane AS-SA`DI a dit: "Ce chapitre est le premier des chapitres coraniques révélés au Messager d'ALLAH (SWT); il lui a été révélé au tout début de la Prophétie, parce qu'il ne connaissait ni le livre ni la Foi. Dans ces conditions l'Ange Jibril lui est venu porteur du Message et lui ordonna de lire ».

DIEU s'est réservé d'être le premier maître à enseigner la science ; IL a enseigné à Adam les noms des objets et de toute autre créature par Sa générosité et Sa magnanimité. Dans ce verset DIEU dit : « C'est Lui qui enseigne par la plume, IL a enseigné à l'homme ce qu'il ignorait ».

C'est un honneur, un prestige que notre religion ait commencé par la lecture, puis par la plume qui est le moyen par lequel la connaissance est conservée, les droits des individus sont préservés et garantis.

Au cours de nos études théologiques, l'auteur du livre El-Akhadari nous recommande de chercher le savoir auprès des savants qui enseignent conformément à la voie du Prophète Mohamed (SAW) car ce sont eux qui enseignent selon le Livre et la Sounnah et appellent la communauté musulmane à éviter les chemins de Satan égare des millions d'individus. Ce groupe d'intellectuels annoncent le malheur aux pervers et le bonheur aux fidèles, ils avertissent contre Satan et ses disciples; ils sont de ce fait des guides religieux et des juristes en matière de la loi islamique. Ils servent de modèle et de référence à la population qui les respectent et leur obéit dans la mesure où leurs ordres ne vont pas à l'encontre de la loi divine.

L. Le modèle et ses impacts dans la vie de l'individu.

Le modèle est une référence bonne ou fausse, c'est un repère qui oriente une pensée, un comportement vestimentaire ou un mode de vie. Dans la série des Grandes Figures Africaines, l'auteur dit en parlant de l'épopée Mandingue que le griot conservateur des valeurs flattait les princes en ces termes : « J'enseigne à des rois l'histoire de leurs ancêtres afin que cela leur serve d'exemple ». Le griot appelle les princes qui prétendent au trône à se servir de leur passé pour fonder leur présent, ensuite se protéger dans le futur. C'est dire qu'un peuple sans passé est un peuple sans présent ni futur, appelé à disparaître parce qu'il est sans histoire, sans culture ni civilisation; or en Islam nous avons les meilleurs modèles : les Prophètes et les Messagers. Nous avons un passé riche, une histoire noble et nous avons une mémoire.

Dieu-Exalté soit-IL a dit : « Vous avez en la personne du Messager un meilleur modèle ».

Le Messager d'ALLAH (SAW) est le meilleur modèle, le meilleur exemple, le parfait et le digne d'être imité. C'est une personne exemplaire dans son honnêteté, juste et incorruptible ; il est donc le parfait modèle dans tous les domaines de la vie. DIEU le Très-Haut a dit : « Certes tu jouis de la noblesse des caractères ». Dans un autre verset DIEU (SWT) a dit en décrivant Son Messager : « Certes un messager issu de vousmêmes vous a été envoyé, qui est soucieux de vous, de tout ce qui vous touche, s'acharne ardemment à s'occuper de vous et est clément à l'égard des croyants ».

1°) Leçons et morales contenues dans les trois versets

- ✓ Un modèle avant d'être parfait doit être jugé par les autres, d'autres personnes justes et honnêtes dans leur langue.
- ✓ Un modèle doit être une référence, un point d'appui permettant d'atteindre la perfection.
- ✓ Un modèle conduit au bonheur.

- ✓ Un modèle est sans souillures ou doit être le mois de souillés.
- 2°) Le Prophète (SAW) est un modèle dans la vie politique.

En matière de politique, le Prophète (SAW) a consacré toute sa vie au bien-être de son peuple. Il a développé la science, combattu l'ignorance et a rétabli l'homme dans ses droits. Il a instauré la paix, la sécurité, le respect du genre humain, de la propriété privée et publique.

30) Le Prophète (SAW) est un administrateur parfait.

L'administration de son temps est une forme d'adoration parce qu'elle est liée à l'obéissance à **ALLAH** (SWT). « Quiconque m'obéit, obéit à **ALLAH** et quiconque me désobéit, désobéit à **DIEU** » ; ainsi disait le Messager (SAW), premier homme politique de la Nation naissante.

La notion de hiérarchie était enseignée, les administrateurs étaient honnêtes et faisaient le rapport à leur administration centrale. La gestion des affaires publiques a pour objectif principal la satisfaction des besoins de la population ; la responsabilité était un dépôt.

4°) Le Prophète (SAW) était un père de famille exemplaire.

Selon Aïcha mère des Croyants (**DIEU** soit satisfait d'elle), le Prophète (SAW) a l'habitude de participer au ménage, il assiste ses femmes, coud ses habits déchirés. Le domicile du Prophète (SAW) était une Université, il enseignait ses femmes qui à leur tour enseignaient d'autres femmes de Médine.

5°) Généralités sur la personnalité du Prophète (SAW).

Le Prophète Mohamed (SAW) était une figure historique, un homme politique, un stratège, un administrateur, un dirigeant, un père de famille tel que l'Humanité n'ait jamais connu de mémoire d'homme. Il était l'honnête homme de son peuple bien avant la Prophétie. Il jouissait de ce capital de confiance

d'ALLAH (SWT). Il était connu de son peuple à travers son excellent caractère et son comportement simple, de personne humble.

M.) Les méfaits des modèles sur les jeunes.

Les jeunes sont et demeurent la proie d'innombrables attaques de la part des différents courants idéologiques et de pensées diaboliques et ceci parce qu'ils ont l'esprit encore vide, clair et transformable. C'est dans cette optique que la guerre psychologique fait des ravages dans les milieux des jeunes en utilisant tous les moyens possibles. N'a-t-on pas vu des jeunes imiter de rasta men ? N'a-t-on pas appris que des filles envoient leurs photos à des chanteurs ? Les exemples sont nombreux.

Notre but est de répandre le bien, amener les autres à se corriger et surtout les parents musulmans à éduquer leurs enfants sur la prière, le jeûne et les autres rites religieux qui peuvent contribuer à endiguer le fléau de la mode.

L'Islam est un modèle de vie parfait, choisi par DIEU(SWT) qui dans un verset dit : « Aujourd'hui je vous ai parfait votre religion, je l'ai comblée de mes

bienfaits et j'ai agréé pour vous l'Islam comme religion ».

Dans un hadith rapporté par Boukhari - Chapitre "Imitation du Prophète (SAW) à travers ses actes" - « Le Prophète (SAW) porta une bague en or et subitement les gens portèrent des bagues en or. Puis le Prophète (SAW) s'adressa à son public en disant : « j'avais porté une bague d'or » ; ensuite il l'enleva en déclarant : « moi, je ne la porterai plus" et tout d'un coup les gens se débarrassèrent de leurs bagues". Interprétant ce hadith, Ibn Battah a dit : « ceci indique que l'acte est plus attractif que la parole ».

La mode reflète l'état de sa source première qui l'a préparée et lancée sur le marché en vue d'atteindre un objectif bien déterminé.

Les Compagnons du Messager d'ALLAH l'imitaient, ils le copiaient dans ses mouvements parce qu'ils ont la ferme conviction qu'il est meilleur, il est leur sauveur. Quant aux sources des modes d'aujourd'hui, elles conduisent vers l'immoralité et la dégradation de la personnalité du musulman.

Notre religion est complète, achevée, agréée par **DIEU** (SWT), notre Prophète (SAW) est la meilleure des créatures de **DIEU**-Exalté soit-IL, il est le meilleur des Prophètes et sa religion appelle à la perfection du genre humain ; il n'existe donc point de voie de développement, de réformes sociales et développement humain sans passer par lui, le Prophète du bonheur, envoyé à l'Humanité pour la combler de la Clémence d'**ALLAH** (SWT).

Le savoir protège ses détenteurs et leur nation et ceci est facilement vérifiable de nos jours aux Etats-Unis d'Amérique et dans les pays européens.

N. La nécessité de l'éducation et du programme éducatif.

L'éducation est définie dans le dictionnaire universel comme étant une « action de développer les facultés morales, physiques et intellectuelles, son résultat, d'une éducation négative, avoir reçu une bonne éducation ».

La Nation musulmane doit avoir une éducation religieuse qui s'inspire du Coran et de la Sounnah du Prophète (SAW); à côté de cette éducation vient une éducation visant l'acquisition d'autres matières qui vont contribuer à l'épanouissement des musulmans. Pour ce faire, un programme cohérent et efficace est nécessaire pour répondre aux aspirations de la Nation; ce programme doit s'inspirer du passé de la Oumma islamique, des recherches doivent être menées avant d'élaborer ce programme.

Objectifs du programme:

- ✓ Connaître son DIEU
- ✓ Connaître Ses droits sur Sa créature
- ✓ Connaître le Prophète (SAW)
- ✓ Connaître ses droits sur cette nature
- ✓ Respecter les lois divines
- ✓ Respecter les Compagnons du Prophète (SAW)
- ✓ Respecter les Savants (les Ulémas)
- ✓ Respecter les principes qui régissent la vie en société
- ✓ Respecter la propriété publique et privée
- ✓ Respecter les normes sociales n'allant pas à l'encontre de l'Islam
- ✓ Donner à la Nation une instruction nécessaire lui permettant de se frayer une voie dans le concert des nations. Pour cela, il faut encourager et financer les recherches en physique et chimie, agronomie, histoire, sociologie, économie, géographie et géologie, mathématiques et bien d'autres domaines

- utiles pour le développement réel et prépondérant de la Nation.
- ✓ Envisager une politique de développement endogène basée sur l'auto-suffisante alimentaire
- ✓ Chercher à réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur sur le plan financier...

En Islam, l'éducation consiste à la purification de l'homme, elle vise sa formation physique et spirituelle de manière équilibrée. L'organisme humain n'est qu'un dépôt, une confiance que l'on doit restituer bientôt, raison pour laquelle les enseignants gardent une place de choix dans le système éducatif en Islam car ils sont les moteurs de la réforme sociale dont le but est d'appliquer la loi islamique sur cette terre. Tout responsable représente le Prophète (SAW) en matière de responsabilité.

O. La religion appelle à la perfection, à l'amélioration des affaires quotidiennes de l'individu

L'auteur dit : "il ne doit pas accepter pour lui-même le résultat négatif auquel les commerçants en faillite ont abouti, ceux qui ont investi leur vie dans la désobéissance de **DIEU** le Très-Haut ».

Le musulman entretient une sorte de relation commerciale avec son Seigneur ; s'il enregistre des pertes, des banqueroutes il doit alors s'en prendre à sa propre personne du moment où son partenaire est juste et ordonne la justice.

NOUS IMPLORONS ALLAH-EXALTE SOIT-IL DE NOUS ACCORDER SUCCES ET REUSSITE POUR SUIVRE LA VOIE DE NOTRE PROPHETE, NOTRE INTERCESSEUR ET NOTRE LEADER MOHAMED(SAW).

